

Le 13 octobre 2025

CONVOCATION

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GOURIN**

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la séance du **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale** qui aura lieu le :

Lundi 20 octobre 2025 à 16H00 en Mairie de Gourin

Déroulement de la séance :

- Election d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 31 mars 2025
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2025

ORDRE DU JOUR :

1. CCAS : Suppressions d'1 poste d'agent social 17.5/35^{ème}, d'1 poste d'agent social à 25/35^{ème} et création d'1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe 25/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2025 – *Annexe 1*
2. CCAS : Convention relative à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) entre le Centre de gestion du Morbihan et le CCAS – *Annexe 2*
3. CCAS : Instauration de la participation employeur à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé du personnel communal dans le cadre d'une procédure de labellisation – *Annexe 3*

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire · Kas an holl lizherou d'an Aotrou Maer ·

Hôtel de Ville · 24, rue Jacques Rodallec · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 ·
mairie@gourin.bzh
Ti-kêr · 24, straed Jakez Rodallec · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 ·
mairie@gourin.bzh

4. CCAS : Adhésion du CCAS de Gourin au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Dorn Ha Dorn de Le Faouët et approbation de la convention constitutive et de ses 4 avenants à compter du 1^{er} novembre 2025—*Annexes 4*
5. CCAS : Désignation des représentants titulaire et suppléant du CCAS de Gourin au Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Dorn Ha Dorn
6. CCAS : Convention de mise à disposition de plein droit des agents territoriaux titulaires du CCAS de Gourin auprès du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Dorn Ha Dorn à compter du 1^{er} novembre 2025—*Annexe 5*

Questions diverses

Le Président,
Hervé LE FLOC'H

CCAS
de
Gourin

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire · Kas an holl lizheroù d'an Aotrou Maer

Hôtel de Ville · 24, rue Jacques Rodallec · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 ·
mairie@gourin.bzh
Ti-kêr · 24, straed Jakez Rodalleg · BP 21 · 56110 GOURIN · 02 97 23 40 37 ·
mairie@gourin.bzh